

CANDIDATURE
2^{NDE} PROFESSIONNELLE METIERS DE LA SECURITE

4-1

L'ELEVE

Nom : Prénom :

INE : (N° sur certificat de scolarité ou voir le secrétariat établissement)

Né(e) le :/...../..... Sexe : Garçon Fille

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....

Courriel :

SCOLARITE ACTUELLE

Nom de l'établissement :

Adresse :

Courriel (*à renseigner impérativement*) :

Classe : 3^e G^{alé} 3^e Prépapro 3^e en alternance (93) 3^e SEGPA DIMA

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT


SEP du lycée F. Joliot Curie
168 rue F. Joliot Curie
77190 Dammarie les Lys

LP Charles Baudelaire
Bd du Chevalier Bayard
7333 Meaux Cedex

LP Privé Foyer de Cachan
36 avenue du Président Wilson
94230 Cachan


LP Eugène Delacroix
4 rue du Dr Schweitzer
93700 Drancy

LP François Arago
36 avenue de l'Europe
94190 Villeneuve St Georges

 **Obligation d'un engagement financier des représentants légaux en plus des frais de scolarité « classiques » :**
1 050€ Externat
2 210€ Demi-pension
6 670€ Internat

Signature du candidat :

Signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

 Attention, cette demande devra être confirmée lors de la campagne informatisée AFFELNET au mois de mai. Le vœu du candidat devra impérativement figurer en 1^{er} rang sur le dossier de demande d'admission.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des bulletins scolaires de l'année en cours
- Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)
- Certificat médical indiquant l'absence de contre-indication (délivré par le médecin traitant ou scolaire)
- Attestation du chef de centre justifiant de l'engagement (si le candidat est déjà sapeur-pompier volontaire)
- Attestation de stage, activités sportives ou associatives ... (justifiant des activités éventuelles du candidat)

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :/...../2017

Complet

Incomplet

AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

Signature du chef d'établissement :

AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

- Très favorable Favorable Réservé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

Signature du chef d'établissement :

OBJECTIF DE LA FORMATION


Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité :

- soit au sein des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- soit au sein d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

EXIGENCES ET QUALITES REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- avoir une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- le souci de rendre compte à sa hiérarchie

 **Les élèves devront passer en cours de scolarité une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur - pompier et ne devront avoir aucun antécédent judiciaire. Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.**

CONTENU DE LA FORMATION

Au cours de sa formation l'élève est amené à étudier aussi bien des matières générales que professionnelles. L'articulation de ces deux types d'enseignements concourt à l'acquisition de compétences et de savoir-faire nécessaires à l'exercice des différents métiers de la sécurité.

Les horaires des disciplines se répartissent en moyenne sur trois ans comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Horaires	Matières	Horaires
Français	4	Organisation institutionnelle et cadre de la sécurité	3
Histoire - Géographie	2	Communication	3
E.C.J.S	0,5	Facteurs culturels et humains	1
Mathématiques	2	C3 Prévenir	2,5
Anglais	3	C4 Intervenir	2,5
Éducation artistique	2	Accompagnement individualisé	2
E.P.S	3	/	/
Sous total	16,5	Sous total	14
TOTAL HEBDOMADAIRE : 30,5			

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique.

Elles doivent permettre au candidat d'apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

**A REMETTRE AU MEDECIN DELIVRANT LE CERTIFICAT MEDICAL
A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Recommandations de la Brigade des Sapeurs-Pompiers à l'usage des médecins de famille devant établir un certificat d'aptitude médicale pour présenter un dossier de pré-sélection au BAC PRO Métiers de la Sécurité.
(Ce document reste bien entendu indicatif)

Les candidats doivent être en mesure de suivre le programme d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, sans exemptions particulières.

- Indice de masse corporelle (P/T2) < à 30
- Si notion d'asthme : absence de crise, de symptômes et de traitement depuis 3 ans
- Si notion d'épilepsie : absence de crise et de traitement depuis 3 ans
- Absence de malformation, déformation ou lésion de la ceinture scapulaire :
 - Luxation récidivante de l'épaule
 - Luxation de l'épaule datant de moins de 1 an
 - Chirurgie de l'épaule
- Absence de séquelle, de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse :
 - Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant
 - Absence de syndrome fémoro-patellaire cliniquement parlant
 - Absence de lésion ligamentaire de la cheville avec laxité séquellaire
- Absence d'affectation de la colonne vertébrale avec en particulier absence d'antécédents de conflit disco-radulaire ou cliniquement parlant
- Absence de troubles subjectifs de l'équilibre, d'origine ou périphérique
- Absence d'antécédents de pneumothorax